

## COMMUNIQUE

**PROGRAMME CLAP ACP – FONSIK 2, SESSION 2024**  
**APPEL A PROJETS CINEMATOGRAPHIQUES**  
**- UNE (1) AIDE A LA PRODUCTION LONG-METRAGE**  
**- DEUX (2) AIDES A LA FINITION**

### I/ PRESENTATION

Le FONSIK lance un appel à projets cinématographiques au titre de l'année 2024 pour :

- Une (1) aide à la production de fiction long métrage,
- Deux (2) aides à la finition.

L'appel sera lancé le **5 avril 2024**.

Les dossiers sont reçus du **5 au 30 avril 2024**.

- 1) L'aide à la production est ouverte uniquement aux projets de Longs-métrages de fiction (Cinéma, Animation)», associant la Côte d'Ivoire à des pays de l'Organisation des Etats ACP.
- 2) Les aides à la finition sont ouvertes à toutes les catégories «Longs-métrages de fiction, Séries et Documentaires » associant la Côte d'Ivoire à des pays de l'Organisation des Etats ACP.

Destiné à renforcer les coproductions entre les pays de l'Organisation des Etats Afrique, Caraïbe, Pacifique (ACP), le Fonds CLAP ACP – FONSIK 2 est doté d'environ 577 243 800 FCFA (881 282 €), dont 262 382 800 F CFA (400000€) alloués par le FONSIK et 314 859360 FCFA (481282 €) alloués par le Fonds Européen de Développement).

Avec la contribution financière de l'Union européenne et le soutien de l'Organisation des Etats ACP (Afrique, Caraïbe, Pacifique) – OEACP, le programme Clap ACP 2 est mené par le Fonds de Soutien à l'Industrie Cinématographique de Côte d'Ivoire (FONSIK) en partenariat avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

## II/OBJECTIFS

- Garantir la qualité des œuvres cinématographiques et améliorer leur valeur artistique et leur compétitivité ;
- Contribuer au développement de la production cinématographique et audiovisuelle des Etats ACP, à sa diffusion et promotion dans les Pays ACP et dans le monde, à la professionnalisation et à l'autonomisation de ses structures de production, à l'émergence de ses jeunes talents ;
- Participer au renforcement de la coopération cinématographique et audiovisuelle des pays ACP par le biais de coproductions et/ou de partenariats techniques.
- Inciter les sociétés et professionnels ivoiriens du secteur du film à développer leur compétence et leur rayonnement en intensifiant leurs coopérations avec leurs homologues des autres Etats ACP.

## III/ CRITERES DE PARTICIPATION

Les critères d'éligibilité et les modalités de soumission sont à télécharger sur les sites du Ministère et de l'ONACC-CI, [www.onacci.com](http://www.onacci.com) et [www.culture.gouv.ci](http://www.culture.gouv.ci) : **Programme CLAP ACP-FONSIC 2, Session 2024, Appel à projets Cinématographiques.**

## IV/ DATE LIMITE DE CANDIDATURE

30 avril à 23h59 TU (Temps Universel)

### CONTACTS :

#### **Ministère de la Culture et de la Francophonie - Programme CLAP AC -FONSIC 2**

Adresse : Côte d'Ivoire, Abidjan - Cocody Angré 7<sup>ème</sup> tranche, Cité Zinsou, Rue L183

Téléphone : +225 27 24 36 18 87/ +225 27 22 52 22 61

Email : [jlf.diomande@culture.gouv.ci](mailto:jlf.diomande@culture.gouv.ci)

Site web : [www.onacci.com](http://www.onacci.com)  
[www.culture.gouv.ci](http://www.culture.gouv.ci)

Le Président du FONSIC  
 Superviseur du projet CLAP ACP-FONSIC 2

HIEN SIE

